

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,  
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 24 mars 2021

**Étaient Présents** : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Amaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Amaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.  
Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

**MARCHES PUBLICS :**  
**Travaux de restauration écologique**  
**et de mise en sécurité de la Leyre – Année 2021**

Dans un contexte de déstabilisation naturelle du fleuve exacerbée suite aux évènements extrêmes de 2020 (crue centennale) et également des dernières crues récentes, une restauration écologique et une mise en sécurité pour la découverte douce de la vallée de la Leyre (Site Natura 2000 et "rivière sauvage") est nécessaire.

L'intervention porte aussi sur des sites dégradés par des déchets flottants et des espèces invasives.

Ainsi, en cohérence avec la prise de compétence du Parc pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et dans le cadre réglementaire de renouvellement d'une DIG sur la période 2021-2023, le plan de financement de ces travaux, dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, a été approuvé par le Comité syndical en date du 15 février 2021 (délibération n° 15-2021).

**MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX :**

- **Objet des travaux** : sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve) ;
- **Nature des travaux** : interventions de bûcheronnage sur des points d'encombrement suite aux intempéries successives ; Arbres/embâcles traités ponctuellement et dépôt en berge ;
- **Lieux d'intervention** : selon l'inventaire précis à réaliser, les interventions ont lieu sur la Grande Leyre et l'Eyre entre la base de Mexico et les ports du Teich et de Biganos ;
- Volume de travaux estimé à 175 points à traiter pour 2021

- **Modalités** : intervention à partir du cours d'eau par des entreprises spécialisée de 3 personnes en bateau et intervention manuelle en berge. Interventions en plusieurs passages pour s'adapter aux conditions hydrauliques et écologiques de la vallée (sortie printemps et automne) ;
- Le coût total prévisionnel de ces travaux a été estimé à 70 000 euros H.T. pour 2021.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE d'autoriser le Président à :**

- **LANCER** une consultation sur la base des critères énoncés ci-après :
  - Procédure : Marché à procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du code de la commande publique.
  - Marché décomposé en 4 lots :
    - **Lot n°1** : Ouverture et mise en sécurité sur la grande Leyre: de la base de Mexico (Sabres) au pont de Bern (Pissos) **-24 km**
    - **Lot n°2** : Ouverture et mise en sécurité: du pont de Bern (Pissos) à la limite départementale sur la grande Leyre et l'Eyre **-23 km-**
  
    - **Lot n°3** : Ouverture et mise en sécurité: de la limite départementale au pont de Salles sur l'Eyre **-21 km-**
    - **Lot n°4** : Ouverture et mise en sécurité: Intervention du pont de Salles aux ports du Teich et de Biganos sur l'Eyre **21.5 km-**
  - Marché à bons de commande dont les bases minimales et maximales sont comprises entre 10 et 20 jours d'intervention,
  - Critères de sélection des offres : Le jugement sera effectué à partir des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
    - valeur technique des prestations et références : 40 %
    - prix: 30 %
    - délai de mobilisation (capacité de l'entreprise à intervenir rapidement pour exécuter les travaux - valable à chaque bon de commande émis ) 30 %
- **ATTRIBUER** chacun des lots aux entreprises soumissionnaires qui auront été jugées les mieux-disantes à l'issue de l'analyse des offres et à en informer le Comité Syndical lors d'une prochaine séance,
- **SIGNER** tous les actes et documents afférents à ce marché public.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

